



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Budget annexe Affaires Portuaires et Maritimes

L'article 107 de la loi N°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République a modifié l'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales pour instituer de nouvelles organisations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux. Ainsi dorénavant, dans toutes les communes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget primitif 2025 est présenté avec la reprise du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, d'un montant de 377 794.77€.

Section de fonctionnement

	DEPENSES	RECETTES
Charges à caractère général	1 035 200.00	
Charges de personnel et frais assimilés	941 700.00	
Autres charges de gestion courante	236 000.00	
Charges exceptionnelles	42 500.00	
Dotations aux amortissements	70 571.00	
Virement à la section d'investissement	240 000.00	
Résultat de fonctionnement reporté		377 794.77
Atténuations de charges		0.00
Opérations d'ordre		98 110.00
Ventes de produits, prestations de services		738 500.00
Subvention d'exploitation		20 000.00
Autres produits de gestion courante		1 327 000.00
Produits exceptionnels		4 566.23
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 565 971.00	2 565 971.00

Section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Emprunts et dettes assimilées (cautions)	500.00	
Immobilisations incorporelles	10 500.00	
Immobilisations corporelles	112 895.76	
Immobilisations en cours	1 562 339.10	
Opérations d'ordre	98 110.00	
Excédent reporté		728 752.24
Virement de la section de fonctionnement		240 000.00
Dotations, fonds divers et réserves		7 012.02
Subventions d'investissement		737 509.60
Emprunts et dettes assimilées (cautions)		500.00
Amortissements		70 571.00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	1 784 344.86	1 784 344.86